

LOTUS VOYAGES

Société par Actions Simplifiée au capital de 51.000 €
Siège social : 34, Rue Hamelin - 75116 PARIS
RCS PARIS B 343 626 750

883 2160

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 2 JANVIER 2007

L'an deux mille sept,
et le 2 Janvier, à 10 heures
au siège social,

La Société d'Exploitation des Soirées Excellence, agissant en qualité d'Associé Unique de la Société LOTUS VOYAGES (ci-après dénommée « la Société »), a pris les décisions portant sur :

- Changement de Président,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs à conférer.

Gretre du Tribunal
Commerce de Paris
I M R
- 2 FEV, 2007

PREMIERE DECISION

N DE DEPOT M 819

L'Associé Unique constate la démission de Madame Camille WAGMAN de ses fonctions de Président à compter du 29 Décembre 2006, et nomme en lieu et place à compter du même jour, pour une durée illimitée :

- **Monsieur Grégory MAVOIAN**
Né le 21 Octobre 1976 à ALFORVILLE (94),
Demeurant à ALFORVILLE (94) - 3, Rue Louise

Monsieur Grégory MAVOIAN assurera à compter de ce jour la gestion des affaires sociales et disposera, conformément à la loi et aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Grégory MAVOIAN accepte les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction, susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération pourra être fixée ultérieurement.

DEUXIEME DECISION

AB - L'Associé Unique décide de nommer en qualité de Directeur Général, à compter du 29 Décembre 2006 :

- **Mademoiselle Catherine BOUYJOU**
Née le 24 novembre 1951 à Suresnes,
Demeurant 12 bis, avenue Joffre 92250 LA GARENNE COLOMBES

67

Cul

Mademoiselle Catherine BOUYJOU assurera à compter de ce jour la gestion des affaires sociales et disposera, conformément à la loi et aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

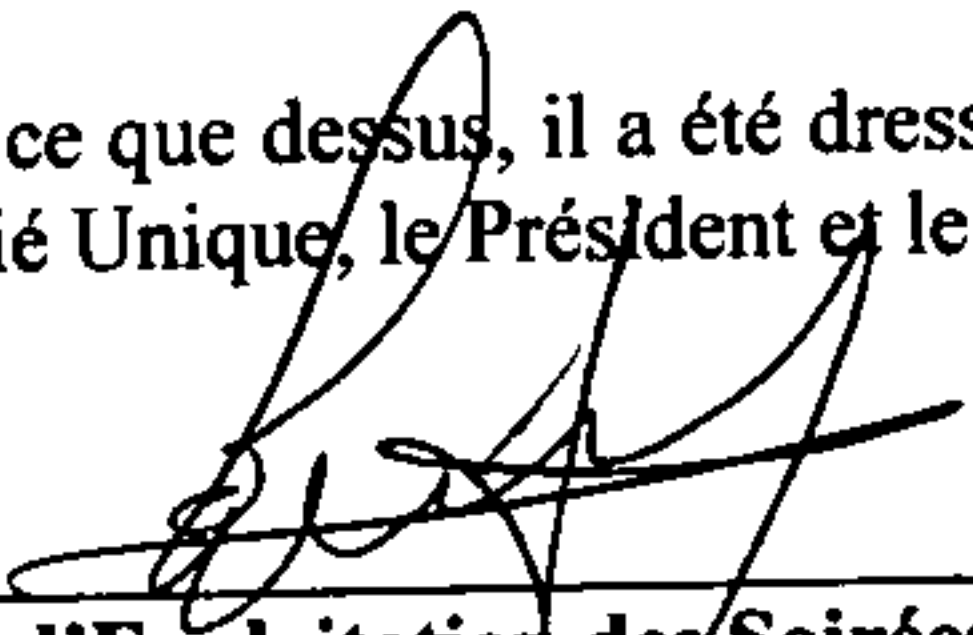
Mademoiselle Catherine BOUYJOU accepte les fonctions de Directeur Général qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappée d'aucune incapacité ou interdiction, susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

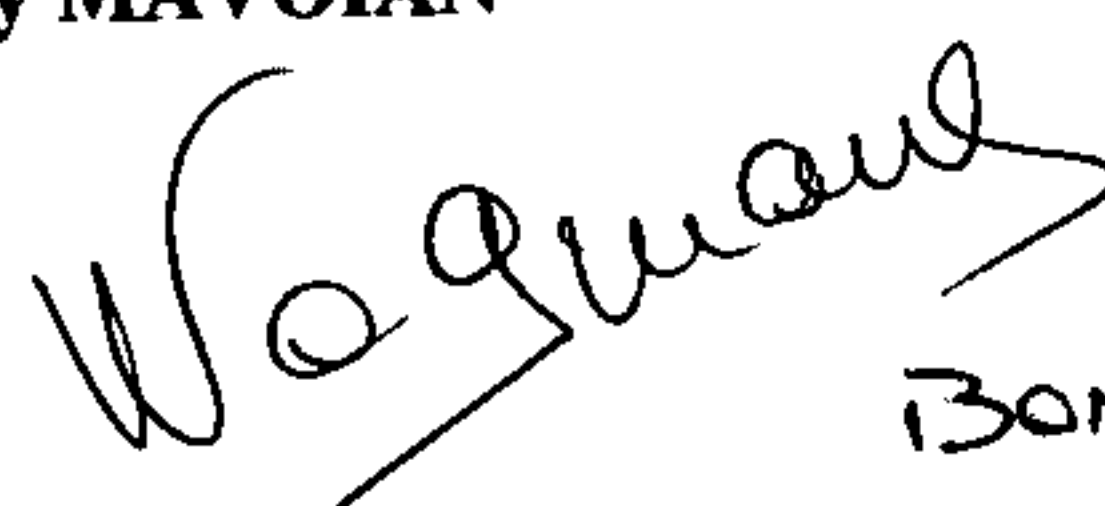
Sa rémunération pourra être fixée ultérieurement.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associé Unique, le Président et le Directeur Général.


Société d'Exploitation des Soirées Excellence
Monsieur Grégory MAVOIAN


Madame Camille WAGMAN
« Bon pour démission des fonctions de Président »

BON POUR DÉMISSION DES
FONCTIONS DE PRÉSIDENT


Monsieur Grégory MAVOIAN
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de
président.

Mademoiselle Catherine BOUYJOU
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur
Général

